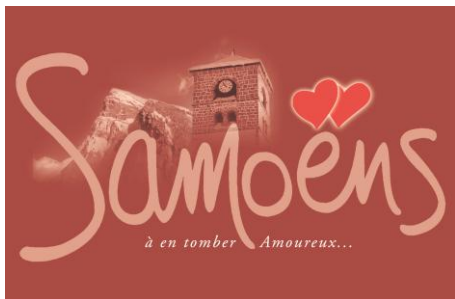


1^{er} Slalom Automobile de SAMOËNS

Samedi 15 et dimanche 16 mai 2010



Règlement Particulier.

ASA 74

CHAMPIONNAT
DES SLALOMS DU
COMITE REGIONAL
RHÔNE-ALPES
COUPE DE FRANCE
DES SLALOMS

Article 1 : Organisation.

L'Association Sportive Automobile 74 organise les 15 et 16 mai 2010 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Sport Auto du Haut Giffre et l'Usine à Gaz en qualité d'organisateur technique et de la commune de SAMOËNS, un slalom automobile régional dénommé : **1^{er} SLALOM DE SAMOËNS.**

Le présent règlement a été approuvé par le comité Régional Rhône-Alpes

Sous le numéro **R 13** en date du **1 / 04 / 2010**

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A.

Sous le Permis d'organisation numéro **R 196** en date du **8 / 04 / 2010**

Article 1P : Organisation de la course.

1-1 - Officiels.

Collège des Commissaires sportifs.	Président	LAUDET Jean-Louis	6195
	Membres	MOREL Georges	11762
		MUGNIER Gilbert	2073
Directeur de course.		CURRAT Marc	5171
Directeur de course adjoint.		BERERD Jean-Paul	14166
Chargé au classement.		DURAND Jean-Paul	27683
Médecin chef.		Docteur	
Commissaires Techniques	Responsable	PETITON Alain	2732
	Adjoint	MARTIN Yannick	138098
Chargés des relations avec les concurrents		MERMET Gilles	34846
Chronométrateur.	Départ	DURAND Jean-Paul	27683
	Arrivée		
Observateur de ligue.			

1-2p – Horaires.

Mardi 11 mai 2010.	24h00	- Clôture des engagements
Mercredi 12 mai 2010.		- Parution de la liste des engagées.
Samedi 15 mai 2010.	16h à 20h00	- Vérifications Techniques et Administratives. A SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E »
Dimanche 16 mai 2010.	07h30 à 09h30	- Engagement, Vérifications Techniques et Administratives. A SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E »
	09h15	- Première réunion du collège des commissaires
	09h45	- Affichage des concurrents admis à l'essai chronométré.
	8h00 à 9h45	- Essais Libre
	10h à 11h45	- Essais Chronométré
	12h	-Affichage des concurrents admis à la course. -Briefing
	13h à 14h30	- 1 ^{ère} Manche
	14h4à 16h15	- 2 ^{ème} Manche
	16h30 à 18h	- 3 ^{ème} Manche (Suivant le déroulement de l'épreuve)
	18h15	– Parc fermée : A SAMOËNS – « route des Billets » – Le parc fermé est obligatoire sous peine d'exclusion – Affichage des résultats provisoires
	19h	- Podium - Remise des prix. A SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E »

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seules les reconnaissances pédestres, en patinette ou en vélo sont autorisées (Non motorisé).

Podium :

Kiosque - Zone de départ

Remise des prix :

Kiosque - Zone de départ

1-3p – Vérification. Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées-le :

Dimanche 16 mai 2010. Garage DENAMBRIDE à Verchaix

Tarif main d'œuvre 45,00 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

En cas de prêt de véhicule, obligation de fournir une autorisation de prêt signée du propriétaire.

Pour les licences à la journée, obligation de fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique du sport automobile.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 09h30

1-5p -Dispositions particulières:

1-5-1 Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos; soit par ses actes (tricherie, détérioration ou détournement d'objets etc...) sera rayé du classement sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la FFSA.

1-5-2 Pour assurer la survie de l'épreuve, les organisateurs sont astreints à appliquer la décision suivante:

Le départ sera refusé à tout concurrent(et ce sans remboursement de l'engagement) qui aura fait l'objet pendant les 15 jours qui précède l'épreuve, d'une infraction au code de la route sur le parcours du slalom.

1-5-3 Les concurrents devront se soumettre aux ordres du chef de parc.

1-5-4 Il sera prévu par les organisateurs, entres les 3 manches officielles, un arrêt de course.

Article 2P : Assurance. Conforme au règlement standard FFSA.

- L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

Article 3P : Concurrents et Pilotes.

3-1p – Engagements. Les engagements seront reçus exclusivement par la poste au plus tôt dès la parution du règlement et au plus tard le 11 mai 2010 24h00 Toutes inscriptions en dehors de ces dates et incomplètes seront retournées

**Mairie de Samoëns
1er slalom de Samoëns
Place des dents blanches
74340 SAMOËNS**

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4-1p aura été atteint, et au plus tard le Lundi 11 mai 2010 minuit (Cachet de la poste faisant foi)

- Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à 100€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront être obligatoirement accompagnés des frais de participation.

(Chèque libellé à « **Sport Auto du Haut Giffre** uniquement ») aucune dérogation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagement enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3-2p -forfait: tout concurrent devra notifier son forfait par lettre 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Article 4P : Voitures et Equipements.

4-1p – Voitures admises. Conforme au règlement standard FFSA.

- Le nombre des voitures admises est fixé à 90 (des véhicules du groupe loisir peuvent être pris suivant le nombre d'engagés).
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms
- Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4-2p – Echappement. Conforme au règlement standard FFSA.

Article 5P : Publicités.

5-1p – Publicité organisateur. Conforme au règlement standard FFSA. Sera communiquée par un additif au présent règlement.

- Publicité obligatoire (Non rachetable) : Samoëns village
- Publicité optionnelle :

Article 6P : Sites et Infrastructures.

6-1p – Parcours. Conforme au règlement standard FFSA.

- Le Slalom de SAMOËNS à le parcours suivant : (Voir Plan)
- La course se déroulera en 2 ou 3 Manches chronométrées (suivant le déroulement de l'épreuve).
- Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Parcours : 1200 mètres

6-3p – File de départ. Conforme au règlement standard FFSA.

- Route d'accès « Parking du Télécabine G M E » (Voir Plan)

6-4p – Signalisation. Conforme au règlement standard FFSA.

6-5p – Parc concurrents.

Le parc concurrent sera situé :

- A SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E » (accessible dès le matin du samedi 15 mai 2010)

6-6p – Parc Fermé Final.

- Le parc fermé final obligatoire est situé à : SAMOËNS – « route des Billets »

6-7p – Tableaux d'affichage officiels.

- Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant toute la durée de la manifestation : Devant la gare du G M E

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6-8p – Permanence.

- Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E » Tél : 04.50.95.82.48

Centre de secours le plus proche : SAMOËNS Tél. : 18

Article 7P : Déroulement de l'épreuve.

7-2p – Briefing. Conforme au règlement standard FFSA.

- Le briefing aux pilotes et aux commissaires aura lieu sur la ligne de départ à 12h
- La présence de tous pilotes et commissaires est obligatoire.

7-3p – Course.

Ordre de départ; Groupe : Loisirs, Z,F2000/FS/FC, N/FN, A/FA, GT de série, C3/CN/CM, D/E.

(dans l'ordre croissant des classes, et dans l'ordre décroissant des numéros de course).

Les concurrents doivent retirer leur casque au point stop avant de rentrer dans le parc.

- Procédure de départ au feu tricolore

7-4p – Echauffement des pneumatiques. Conforme au règlement standard FFSA.- Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

7-5p – Pendant la durée de l'épreuve: il est rigoureusement interdit de sortir de l'enceinte de l'épreuve avec une voiture de course et ses numéros de course sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Article 8P : Pénalités. Conforme au règlement standard FFSA.

- Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 secondes par quille
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée : 5 secondes
- Erreur de parcours : Manche non prise en compte pour le pilote

Article 9P : Classements. Conforme au règlement standard FFSA.

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé lors des manches de course.
- En cas d'ex-aequo il sera tenu compte du 2^{ème} meilleur temps des manches de course, puis du 3^{ème} ...
- Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.
- Les classements seront établis de la façon suivante : 1 classement général
 - 1 classement par groupe
 - 1 classement par classe
 - 1 classement féminin

Les classements deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.(Sous réserve d'éventuelles réclamations)

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms

Article 10P : Prix. Conforme au règlement standard FFSA.

10-2p – Prix. La répartition des prix se fera de la façon suivante (Prix en espèces cumulables. Coupes non cumulable)

Partants	SCRATCH				Classe			
				10 & +	1 à 3	4 à 5	6 à 9	10 & +
1 ^{er}	170€ + 1 Coupe			45€ + 1 Coupe	100€ + 1 Coupe	100€ + 1 Coupe	100€ + 1 Coupe	120€ + 1 Coupe
2 ^{ème}	140 € + 1 Coupe			30€ + 1 Coupe		55€ + 1 Coupe	70€ + 1 Coupe	90€ + 1 Coupe
3 ^{ème}	110 € + 1 Coupe						40€ + 1 Coupe	65€ + 1 Coupe
4 ^{ème}	80 € + 1 Coupe							45€ + 1 Coupe
5 ^{ème}	50€ + 1 coupe							30€+ 1 coupe
Féminine								
Partants	1 à 2	3 à 4		5et +	Loisirs=coupes			
1 ^{er}	55€+1 Coupe	100€ + 1 Coupe		100€ + 1 Coupe				
2 ^{ème}		35€+1 coupe		55€ + 1 Coupe				
3 ^{ème}				35€+1 coupe				

Tous les concurrents ne se présentant pas à la remise des prix perdront d'office leurs prix et leurs coupes

10-4p – Podium.

10-5p – Remise des prix et coupes.- Elle aura lieu à 19h à SAMOËNS – « Parking du Télécabine G M E ».

